formation financière certifiée

LA FORMATION FINANCIERE EN TEMPS DE COVID19

Des conditions difficiles pour les cours en 2020

Vous le savez certainement, on a pu lire dans les médias qu'au printemps comme à l'automne, il n'était pas possible d'organiser des cours présentiels. Entre juin et octobre, il était possible d'en organiser, mais seulement sous certaines conditions. Selon le lieu et l'heure du cours, une distance de sécurité devait être maintenue et les leçons se déroulaient avec des masques obligatoires. Pour toutes les personnes concernées, on étaient donc très éloignées des cours normaux et réguliers.

Comment cela a-t-il affecté les résultats des examens ? Cet automne, les participants à nos cours ont passé divers examens finaux.

Examens finaux 2020 - Le moment de vérité

Les examens professionnels pour le **brevet fédéral de planificateur/trice financier/ère** ont eu lieu en septembre. Le taux de réussite à l'examen final a été satisfaisant dans toute la Suisse. 78 % des candidats/es ont réussi leur examen professionnel. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui des années précédentes.

Les participants de Mendo SA ont atteint un taux de réussite de 77%, ce qui nous place dans la moyenne suisse. Nos classes de Lucerne ont obtenu les meilleurs résultats, 85 % des participants ayant réussi leurs examens.

En octobre, les candidats ont passé l'examen d'intermédiaire d'assurance AFA. Ici, le taux de réussite moyen en Suisse était de 62%. Nos participants ont atteint un taux de 72%, ce qui est une valeur nettement supérieure.

Enfin, les examens finaux pour le diplôme IAF de conseiller/ère financier/ère ont eu lieu en novembre. Avec 663 candidats, l'IAF a enregistré un nouveau nombre record de participants (précédemment 602 en 2016). Avec 84 %, le taux de réussite à cet examen de l'IAF est également plus élevé que les années précédentes. Les participants de Mendo SA ont atteint un taux de réussite de 89%, ce qui est également supérieur à la moyenne Suisse. Il est peut-être un peu surprenant de constater que les meilleurs résultats ont été obtenus par les participants qui ont choisi "l'auto-apprentissage" ou "l'apprentissage à distance". 96% de ces participants ont réussi.

Résultats des cours et des examens

Nous constatons que les inconvénients des interdictions de l'enseignement présentiel et d'autres restrictions ont eu tendance à entraîner de meilleurs résultats aux examens. Mendo SA propose depuis quelque temps déjà un certain nombre de services éducatifs numériques, qui ont été d'une grande aide pendant cette période. De plus les participants se sont aussi très bien préparés aux examens finaux.

Quelles sont les formes d'apprentissage les plus populaires ?

Plusieurs enquêtes sur ce sujet montrent un tableau similaire. En réponse à notre question "Quelle forme d'enseignement préférez-vous pour votre formation continue en 2021", 41 % ont choisi l'option d'apprentissage mixte (combinaison de cours en ligne et en présentiel) et 40 % ont choisi l'enseignement présentiel pur. Les 19 % restants ont choisi les options de cours en ligne ou de webinaires - c'est-à-dire l'auto-apprentissage ou l'apprentissage à distance (144 réponses). Les personnes interrogées ici sont des personnes qui s'intéressent à la formation continue (cours individuels) et qui ont généralement déjà obtenu un diplôme de l'IAF.

Une enquête menée par notre partenaire de formation KV Luzern Berufsakademie montre un rendu similaire. Sur 527 personnes ayant répondu, la sélection a été structurée de manière légèrement différente et s'adressait à des personnes ayant des besoins éducatifs différents :

24% = Enseignement présentiel

27% = Mélange avec 25% online

31% = Mélange avec 50% online

14% = Mélange avec 75% online

3% = Online uniquement / enseignement à distance

La grande majorité des participants est donc intéressée par un mélange d'apprentissage en classe et en ligne/distance (72%).

L'avenir appartient aux méthodes d'apprentissage que les clients exigent. L'enseignement présentiel a un avenir, mais l'enseignement à distance aussi. Actuellement, la forme mixte est la plus populaire. Grâce à notre stratégie de numérisation, nous sommes déjà en mesure de répondre à tous les types d'apprentissage. Mendo SA est bien préparé pour l'avenir dans le domaine de l'éducation financièr



formation financière certifiée

La LCA révisée entre en vigueur le 1.1.2022

Lors de sa séance du 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a adopté la loi révisée sur le contrat d'assurance avec effet au 1er janvier 2022. Cette loi régit les relations entre les compagnies d'assurance et leurs clients.

Le 19 juin 2020, l'Assemblée fédérale a approuvé la révision de la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Le délai du référendum a expiré sans avoir été utilisé le 8 octobre 2020. Le Conseil fédéral a décidé que la LCA révisée entrera finalement en vigueur le 1er janvier 2022. Cela donne aux compagnies d'assurance suffisamment de temps pour mettre en œuvre les changements importants, notamment en matière de conception des produits, de distribution, de règlement des sinistres et de résiliation des contrats.

 $Pour \ plus \ d'informations: \underline{https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81093.html}$

BREXIT et conséquences pour les accords d'assurances sociales

Le BREXIT sera bientôt une réalité, ce qui aura également certaines conséquences sur l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni sur les droits et obligations des citoyens en matière de sécurité sociale. Vous trouverez des informations à ce sujet ici : https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/int/brexit-sozialversicherungen.html

Ajustement de l'évaluation fiscale des actions des PME

Les actions et les parts ordinaires de sociétés non cotées (principalement des PME) sont évaluées chaque année par l'administration fiscale. Les actionnaires de ces sociétés doivent déclarer cette valeur fiscale en tant qu'actifs. L'évaluation fiscale est effectuée selon la "méthode pratique". Dans cette méthode, la valeur de l'actif net (= fonds propres dans le bilan de l'entreprise) reçoit une pondération unique et la valeur des bénéfices capitalisés (= capitalisation du revenu net) reçoit une double pondération. Lors de la détermination de la valeur capitalisée des revenus, les autorités fiscales cantonales peuvent choisir entre deux modèles différents. Le taux de capitalisation choisi est un facteur décisif pour le montant de la valeur capitalisée des bénéfices, et c'est ici que sera faite une nouvelle détermination à partir de 2021. Jusqu'à présent, la règle suivante s'appliquait : taux sans risque (base = taux SWAP à 5 ans arrondi à un demi pour cent supérieur) + prime de risque de 7%. En raison de la situation négative des taux d'intérêt, les évaluations pour 2019 ont été effectuées avec un taux de capitalisation de 7%. À partir de 2021, les composantes "taux sans risque" et "prime de risque" seront redéfinies en tenant compte des liquidités des PME. Ce taux de capitalisation déterminé sera ensuite publié chaque année dans la liste des taux de l'Administration fédérale des contributions AFC. En 2019, cette approche aurait abouti à un taux de capitalisation de 9,25%.

Quel effet cela aura-t-il ? La valeur de l'impôt sur la fortune des PME qui réalisent des bénéfices sera plus faible à l'avenir, ce qui permettra d'alléger la charge fiscale des détenteurs de ces titres.

Toute l'équipe de Mendo vous transmet ses vœux pour une année 2021 nettement plus légère et festive que 2020 et des fêtes les plus agréables possibles en compagnie de ceux et celles qui vous sont chers. Et que la Force soit avec vous !